

SYNTHESE DU RAPPORT D'ETUDE France

I- Le pilotage et le rapportage sur l'ODD 6 par la France

La Déléguée interministérielle au développement durable assure la coordination du volet national de mise en œuvre des Objectifs du Développement Durable (ODD) en France, en concertation avec l'ensemble des ministères. Elle anime un comité de pilotage interministériel : des ministères pilotes et associés ont été identifiés pour chacun des ODD. Le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (MTES) est pilote pour l'ODD 6.

La France prépare des rapports annuels de mise en œuvre des ODD pour les réunions du Forum Politique de Haut Niveau des Nations Unies pour le Développement Durable (FPHN). Le rapportage concernant l'ODD 6 est assuré par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité (DEB) du MTES.

Le suivi statistique des ODD est réalisé par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) et le Conseil national de l'information statistique (CNIS), avec la constitution d'un groupe de travail *ad-hoc* pour faire progresser le système statistique français en cohérence avec l'Agenda 2030.

Une reddition de comptes très poussée est déjà réalisée par la France dans le cadre de ses politiques publiques de l'eau (par exemple, au titre de la Directive Cadre sur l'Eau de l'Union Européenne) ; celle-ci ne suit pas les cibles et les indicateurs de l'ODD 6. Pour le gouvernement, il s'agit de cadres prioritaires de redevabilité, parfois contraignants (à l'inverse des ODD qui sont un engagement volontaire). De très nombreuses données sur l'eau sont collectées via de multiples canaux, et la plupart sont en open data. Cependant, ces données, parfois incomplètes, ne sont pas accessibles sur une seule et même plateforme.

Politique de développement et de solidarité internationale : Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) coordonne le volet international de la mise en œuvre des ODD par la France. Le rapportage à l'ONU pour la politique de développement pour l'ODD 6 est réalisé par la Direction Générale de la Mondialisation du MEAE. Les données statistiques sur l'Aide Publique au Développement pour l'eau et l'assainissement sont transmises chaque année à l'OCDE.

II- Les mécanismes de redevabilité existants en France et leur fonctionnement

1- Mécanismes de redevabilité sur la mise en œuvre des ODD

Le principal mécanisme de redevabilité est le reporting régulier de la mise en œuvre des ODD, dans le cadre du FPHN. La France a soumis une revue volontaire nationale en 2016. La prochaine est prévue pour le FPHN de 2019. Les autres années, la France soumet un rapport d'étape annuel. Ces rapports sont mis en discussion auprès de la société civile dans le cadre d'ateliers de concertation sur les ODD, organisés par le MTES, et sur une plateforme numérique interactive. Un autre mécanisme est le groupe de travail du CNIS sur les indicateurs, composé de différentes parties prenantes, et dont l'objectif est de publier 110 indicateurs nationaux français pour le suivi des ODD.

D'autres mécanismes sont en cours de constitution. Un Comité de pilotage de haut niveau pour la mise en œuvre des ODD associant la société civile est en cours de structuration pour coordonner l'élaboration et suivre la feuille de route ODD de la France. En outre, le gouvernement s'est engagé à renforcer la redevabilité devant le Parlement, en mettant en place des indicateurs de performance budgétaire en cohérence avec les ODD.

En parallèle, la France a mis en place des mécanismes de mobilisation de la société civile, considérant que les ODD sont une responsabilité partagée de l'ensemble des acteurs et des citoyens. Ces mécanismes sont, entre autres, les ateliers de concertation sur les ODD et des outils de sensibilisation (MOOC, lettre d'information, hackathons...).

2- Mécanismes de redevabilité préexistants pour le secteur de l'eau

En dehors des ODD, la France dispose d'un ensemble de mécanismes de redevabilité lié à ses politiques publiques de l'eau. D'une part, on peut citer les mécanismes qui concernent l'ensemble des politiques publiques, en particulier le contrôle parlementaire (Projet de loi de finances, vote des lois) et l'évaluation des politiques publiques par la Cour des Comptes. D'autre part, différents mécanismes de concertation et de participation des acteurs existent à toutes les échelles de l'organisation de la gestion de l'eau (ressources en eau et services d'eau et d'assainissement) en France : national (Comité National de l'Eau) ; bassins

hydrographiques (Comité de Bassin) ; local (Collectivités territoriales, Commissions locales de l'eau, Commissions consultatives des services publics locaux)¹.

Politique de développement et de solidarité internationale : Les revues volontaires et rapports d'étape présentés par la France au FPHN comprennent une dimension « politique internationale » pour chaque ODD. Par ailleurs, l'Agence Française de Développement organise chaque année une réunion pour présenter le bilan annuel de son action Eau et Assainissement (laquelle concerne principalement les cibles 6.1, 6.2, 6.3). C'est un rendez-vous régulier de dialogue avec la société civile.

III- Principaux goulets d'étranglement entravant la participation effective des OSC aux mécanismes de redevabilité

Faible connaissance par les OSC des plans du gouvernement pour sa redevabilité sur l'ODD 6 ; faible mobilisation des acteurs et faible appropriation des OSC nationales du sujet (en comparaison avec les OSC engagées au niveau international et ayant suivi les négociations pour l'adoption des ODD).

IV- Expériences positives associées à la participation à ces mécanismes de redevabilité

Prise en compte de certaines recommandations des OSC pour la revue nationale volontaire pour le FPHN 2016 ; Bonne structuration des acteurs engagés sur l'ODD 6 (Partenariat Français pour l'Eau, Coalition Eau), identifiés comme des interlocuteurs fiables par les pouvoirs publics et des canaux de transmission des messages par les OSC.

Politique de développement et de solidarité internationale : Un dialogue croissant entre OSC et AFD, ainsi que la prise en compte des recommandations faites par les ONG pour améliorer le bilan annuel Eau et Assainissement de l'AFD.

V- Principales améliorations à apporter à ces mécanismes de redevabilité

La représentativité des organisations impliquées dans les ateliers de concertation sur les ODD.

Politique de développement et de solidarité internationale : Réaliser un bilan annuel global qui prenne en compte l'action de l'AFD mais aussi tous les opérateurs et ministères de l'aide au développement pour l'eau et l'assainissement, afin d'apprécier la contribution globale de la politique de développement à l'ODD 6.

VI- Principales lacunes

Manque de portage politique à haut niveau de la question des ODD et retard dans l'élaboration d'une feuille de route de mise en œuvre ; ce qui limite l'implication et l'appropriation par la société civile ; manque de clarté sur l'adéquation ou le décalage entre les indicateurs nationaux existants (INSEE) et les indicateurs de l'ODD 6.

Politique de développement et de solidarité internationale : Aucun espace de dialogue et de concertation structuré n'existe entre la société civile et les pouvoirs publics sur l'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement. La France ne dispose pas d'une stratégie pour son action extérieure dans ce secteur. Le processus d'élaboration vient d'être lancé (avril 2018).

VII- Principales recommandations

1- A l'attention du Gouvernement

- Donner une impulsion politique au plus haut niveau de l'État et établir une feuille de route de mise en œuvre des ODD par la France ;
- Mettre en œuvre dès à présent les engagements pris par le gouvernement le 8 février 2018² : utiliser des indicateurs de performance budgétaire en cohérence avec les ODD et faire référence aux ODD dans la construction de la loi ;
- Renforcer les mécanismes de suivi-évaluation : structurer un espace de concertation régulière avec les représentants de la société civile ; produire un rapport au Parlement sur les progrès accomplis ; encourager l'intégration d'un prisme ODD dans l'évaluation par la Cour des Comptes ; clarifier les adéquations ou décalages entre indicateurs nationaux et indicateurs ODD ; mettre en place une plateforme destinée à centraliser les données sur l'eau et le suivi des ODD.

Politique de développement et de solidarité internationale :

- Élaborer une stratégie sur l'action extérieure de la France pour l'eau et l'assainissement, en concertation avec les parties prenantes ;

¹ En Outre-Mer, ces mécanismes décentralisés peuvent différer

² Cf. Article 21 du relevé de conclusions du CICID du 8 février 2018

- Organiser un espace de concertation pouvoirs publics/ONG pour le secteur ;
- Publier un Bilan annuel global sur l'eau pour la politique extérieure.

2- A l'attention de la Société civile

- Renforcer les capacités des OSC pour une meilleure appropriation des ODD et une participation efficace dans les espaces de dialogue ;
- Plaider pour une mise en œuvre des ODD par la France et pour un suivi rigoureux, transparent et inclusif, en développant un plaidoyer transversal inter-ODD et inter-OSC ;
- Être elles-mêmes transparentes sur leur action contribuant à l'ODD 6.

Supports : Questionnaires renseignés : 19 ; Entretiens réalisés : 10 ; Organisations présentes à la réunion de validation : 10.